

tenue sous la présidence de Monsieur THOBATY, assisté(e)
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Sorin, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Foultier, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2402830	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de la DDFIP 06 en date du 28 mars 2024 rejetant la demande de prorogation de délai d'engagement de construire - lots 109 et 113 de la parcelle CP289 sur la	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître RIQUELME NICOLAS NICOLAS (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	
02)	DOSSIER N° 2404172	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	Contre l'avis de somme à payer d'un montant de 503,82 euros concernant la restauration, l'internat lycée carnot à Cannes année 2023/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	EPLÉ	Flouder Joel
03)	DOSSIER N° 2505103	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de refus en admission de 1ere année de formation au master droit privé en date du 02/6/25	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		LLC & ASSOCIES AVOCATS (Cour)
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2403519	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes 2023-1153 en date du 29 décembre 2023 levant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune d'Antibes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SEATTLE AVOCAT (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES COMMUNE D'ANTIBES	PREFET DL AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2505209	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	ANNULATION de la décision du 25 juillet 2025 prononçant une exclusion de 5 ans ferme de tout établissement public d'enseignement supérieur	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SELARL MAITRE BARBARO ET ASSOCIES
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	SCP SEBAN & ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2504708	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation la décision datée du 25/07/2025 de la commission de discipline de la section disciplinaire du conseil académique d'Université Côte d'Azur portant exclusion d'une durée de 5 ans de tout établissement public d'enseignement supérieur..	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître LAVAUD Philippe
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	SCP SEBAN & ASSOCIES

Arrêté le 27/05/2026

Le présidente du tribunal


Marianne POUGET

tenue sous la présidence de Monsieur THOBATY, assisté(e)
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Raison, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Foutier, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2506668	RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison
Titre de l'affaire	condamner le Rectorat de l'académie de Nice de payer la somme de 1 773 euros à titre d'indemnisation suite au non remplacement de professeurs au sein du collège Pierre Bertone à Antibes durant l'année scolaire 2024-2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	-	PITCHER AVOCAT (Cour) PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
02)	DOSSIER N° 2506669	RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison
Titre de l'affaire	condamner le Rectorat de l'académie de Nice de payer la somme de 1 140 euros à titre d'indemnisation suite au non remplacement de professeurs au sein du collège Pierre Bertone à Antibes durant l'année scolaire 2024-2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	-	PITCHER AVOCAT (Cour) PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR

11 heures 00

03) DOSSIER N° 2506670 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire condamner le Rectorat de l'académie de Nice de payer la somme de 2 820 euros à titre d'indemnisation suite au non remplacement de professeurs au sein du collège Pierre Bertone à Antibes durant l'année scolaire 2024-2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	PITCHER AVOCAT (Cour) RECTEUR

04) DOSSIER N° 2506672 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire condamner le Rectorat de l'académie de Nice de payer la somme de 2 820 euros à titre d'indemnisation suite au non remplacement de professeurs au sein du collège Pierre Bertone à Antibes durant l'année scolaire 2024-2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	PITCHER AVOCAT (Cour) RECTEUR

05) DOSSIER N° 2404778 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire RENVOI TA BASTIA - ordonner une réévaluation des copies d'examen BTS Professions immobilières avec annotations détaillées

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR

11 heures 00

06) DOSSIER N° 2400854 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n°2023-1127 du 15 décembre 2023 de Monsieur le Préfet du département des Alpes-Maritimes prononçant la carence définit par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation pour la période triennale 2020 / 2022 concernant la commune de majorant le taux fixé audit article à 400 %

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	-	Maître LACROUTS Jérôme
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

07) DOSSIER N° 2405358 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire Annulation de la décision d'exclusion définitive de l'IFSI CH de Menton en date du 11/7/2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	-	Maître CLERC THÉO (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA	BROC RENAUD

08) DOSSIER N° 2403267 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire Annulation de la l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes 2023-1152 en date du 22 décembre 2023 prononçant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	-	SCP SEBAN & ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

11 heures 00

09)	DOSSIER N° 2402244	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes en date du 15 décembre 2023 prononçant la carence article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 202-2022 pour la commune de majorant le taux fixé audit article à 100%.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître LACROUTS Jérôme
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
10)	DOSSIER N° 2503055	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Indemnisation suite absence d'accompagnement par une AESH de l'enfant	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		GOUY-PAILLIER PAUL (Cour) GOUY-PAILLIER PAUL (Cour)
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR

Arrêté le 27/05/2026

La présidente du tribunal



Marianne POUGET